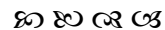


Présents : ABBEY Jean Marie, BENOIT Pierre, BERNARD Alain, CHENE Patrick, CONTET Jacques, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul, JACUZZI Vincent, JOSSERAND Alain, MAIRE Jacques, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, PITARD Patrick TOUZANI Hamid.

Assiste : TEPPE Esther (Responsable administrative).

Excusés : AMPRINO Jean Jacques, BOSSET Régis, DELIANCE Maurice, JARJAVAL Romain, LEAO Lydia, CICCHILLITTI Fabien (CTD PPF).



Joël MALIN ouvre la séance à 18 heures et :

- adresse ses condoléances :

- à la famille TREMBLAY suite au décès de Mme TREMBLAY, épouse de l'ancien président du District M. René TREMBLAY.
- au club d'Ain Sud Foot et à la famille du joueur Amadou DIALLO, joueur U15 décédé accidentellement le 18 Juin 2022.

- remercie les dirigeants et bénévoles du FC Dombes Bresse et la municipalité de Châtillon sur Chalaronne pour la parfaite organisation de l'AG.

- félicite les sélections féminines Aindinoise qui ont participé et remporté le Tournoi Lémanique.

- félicite Anthony TARTARIN pour son admission à passer la pratique de la catégorie Jeune arbitre de la Fédération la saison prochaine.

[Approbation du compte rendu du comité de direction du 30 Mai 2022](#)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Approbation du compte rendu de la réunion de bureau du 21 juin 2022](#)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Retour sur A.G. du 24/06/22 à Châtillon sur Chalaronne](#)

Parfaite organisation de la part du FC Dombes Bresse.

14 clubs ne se sont pas déplacés, 2 clubs représentés par un autre club.

Les articles 20.2.1 et 20.2.3 seront modifiés lors de l'AG du 29 octobre prochain.

Réception d'un courrier de M. Sébastien PELLETIER du club de Feillens concernant la modification du règlement de la Coupe de l'Ain, notamment sur la participation des équipes de Ligue non inscrites en Coupe LAuRAFoot.

Du fait de l'adoption du vœu de Plaine Tonique, un vœu contraire ne pourra pas être examiné avant l'assemblée générale qui se tiendra 3 saisons après celle de Châtillon sur Chalaronne.

Le Comité de Direction fait remarquer que le club de Feillens avait la possibilité d'argumenter lors de l'AG puisque le vœu de Plaine Tonique avait été communiqué en amont.

Election des Représentants des membres pour les AG de Ligue 2022 / 2023

Félicitations à tous les membres élus :

ABBEY Jean Marie : élu (740 voix)

BENOIT Pierre : élu (769 voix)

BERNARD Alain : élu (778 voix)

CHENE Patrick : élu (774 voix)

CONTET Jacques : élu (774 voix)

GAILLARD Colette : suppléante (701 voix)

GUTIERREZ Raul : élu (724 voix)

JOSSERAND Alain : élu (770 voix)

PITARD Patrick : élu (761 voix)

Dates et lieux des prochaines AG du District

- Le samedi 29 octobre 2022 à Attignat

- Le vendredi soir 23 juin 2023.

Suite à la seule candidature écrite du club de Dortan, le Comité de Direction décide de lui confier l'organisation de l'AG de Juin 2023.

AG de début de saison 2023 : une demande à la Mairie de Viriat sera faite soit pour le samedi 21 octobre 2023 ou samedi 4 novembre 2023.

Retour sur A.G. LAuRAFoot du 25/06/22 à St Etienne

R.A.S.

Les votes via les smartphones sont appréciés.

Intégration de bénévoles

Toute personne souhaitant s'intégrer au District en qualité de membre bénévole non élu doit obligatoirement adresser sa demande écrite à l'intention du président du District au 26, rue du Loup - 01440 Viriat. La demande est soumise pour examen et validation au Comité de Direction lors de la réunion qui suit immédiatement sa réception. Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation.

Toute personne atteignant l'âge de 70 ans durant la saison en cours ne peut prétendre entrer dans la commission des délégués et médiateurs du District de l'Ain, si elle n'a jamais exercé cette fonction antérieurement au minimum la saison précédente. Cette mesure s'applique également aux membres élus du comité de direction.

Les membres du comité de Direction valident l'intégration d'un nouveau membre pour intégrer la commission des terrains, équipements et installations sportives : BAILLET Georges.

Tuteur : Jean François JANNET.

Composition des commissions pour la saison 2022/2023

Reçu la démission de Christophe CHABRY de la Commission d'Appel. Son remplacement est à prévoir.

Voir en fin de compte rendu.

Planification des réunions des commissions

- Commission d'appel : jeudi soir - Auditions de la commission d'appel : jeudi soir
- Commission d'arbitrage : mardi soir (tous les 15 jours)
- Commission de discipline : mardi après-midi à 17 heures - Auditions de la commission de discipline : mardi soir
- Commission des règlements : mardi après-midi
- Commission sportive : mardi après-midi
- Commission foot réduit : lundi après-midi et/ou mardi après-midi
- Commission de prévention : dernier jeudi de chaque mois
- Les autres commissions se réunissent périodiquement à l'initiative de leurs présidents.

Labels

Retraits

- AS Attignat
- Bourg Sud

Non attribution

- Groupement Jeunes Valsenhône

Lieux des journées promotionnelles 2022/2023

Festival U13 : Izernore

Journée d'accueil U9 : St Maurice de Beynost et Arbent + un autre lieu à déterminer

Plateau départemental U7 : Hauteville

Challenge U11 : dans le Pays de Gex (lieu à déterminer par le Conseil départemental)

Droit d'appel d'une décision disciplinaire pour la saison 2022/2023

Le comité de direction ou/et son bureau entérine le fait de faire appel automatiquement d'une décision si un club fait appel. Le représentant du comité de direction ou/et son bureau sera le président du district.

Modification du barème disciplinaire

Pour faire suite à la mesure d'interruption de 5 minutes de toutes les rencontres départementales des 9 et 10 avril et ce à la 14^{ème} minute, le Comité de Direction du District de l'Ain, tout comme la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football, entérine à l'unanimité le doublement des sanctions disciplinaires prévues au barème disciplinaire pour les voies de fait sur officiel ou blessures graves d'un autre acteur de la rencontre après un acte de brutalité pour dire :

« - vu le barème disciplinaire et notamment l'article 1 de son préambule qui prévoit que « ce barème peut être aggravé par décision du Comité de Direction de l'instance concernée »

- vu le « barème de référence » prévu par son article 13

DECIDE

- que les sanctions prévues à l'article 13-3 lorsque la victime est un joueur / entraîneur / éducateur / dirigeant / personnel médical / spectateur seront **doublées** lorsque les faits sont commis par un joueur hors rencontre ou par un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical pendant la rencontre ou hors rencontre

- que les sanctions prévues à l'article 13-4 lorsque la victime est un joueur / entraîneur / éducateur / dirigeant / personnel médical / spectateur seront **doublées** lorsque les faits sont commis par un joueur pendant la rencontre mais hors action de jeu ou hors rencontre, ou par un entraîneur / éducateur / dirigeant / personnel médical pendant la rencontre ou hors rencontre

- qu'un retrait de points sera **systematiquement** appliqué pour toutes les infractions visées ci-dessus, le quantum de ce retrait de points étant à déterminer par la commission départementale de discipline selon la gravité des faits.

DEMANDE à sa commission départementale de discipline de considérer que ces dispositions constituent désormais son barème de référence au sens du barème disciplinaire et ce, pour les rencontres qui se disputeront à compter de la saison 2022/2023.

13.3 Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours

Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical
Officiel	Rencontre			14 ans de suspension	16 ans de suspension
	Hors rencontre			18 ans de suspension	20 ans de suspension
Joueurs/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public	Rencontre	Action de jeu		9 matchs de suspension	4 ans de suspension
		Hors action de jeu		2 ans de suspension	
	Hors rencontre				4 ans de suspension

13.4 Occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours

Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical
Officiel	Rencontre			18 ans de suspension	20 ans de suspension
	Hors rencontre			26 ans de suspension	30 ans de suspension
Joueurs/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public	Rencontre	Action de jeu		15 matchs de suspension	10 ans de suspension
		Hors action de jeu		6 ans de suspension	
	Hors rencontre				10 ans de suspension

Pour les chapitres 9 à 13 ci-avant, l'infraction commise peut entrainer un retrait de points au classement de l'équipe concernée.

Modification des indemnités des arbitres

Le Comité de Direction approuve à la majorité (1 contre) l'augmentation des indemnités ci-dessous :

Arbitres, Arbitres Assistants

- . Indemnité kilométrique calculée sur la distance Aller/Retour : 0,45 € du kilomètre.
(référence : itinéraire le plus rapide du serveur télématique Michelin)
- . Indemnité minimum : 27 € (de 0 à 30 km)
- . Indemnité maximum : 90 € (de 31 à 100 km)

Frais d'arbitrage

Pour les arbitres domiciliés en dehors du département, distance calculée à l'entrée dans le département.

Pour les échanges d'arbitres avec les Districts de Saône et Loire et du Jura, utiliser les barèmes des Districts recevant avec limitation à 100 km.

Féminines Seniors : les frais d'arbitrage en 2ème phase au 1er niveau seront à la charge des clubs.

Indemnité de match

Championnats :	Seniors D1 -----	35 €
	Seniors D2 -----	33 €
	Seniors D3 -----	30 €
	Seniors D4 – D5 -----	28 €
	Seniors féminines -----	28 €
	Seniors Assistants D1-----	30 €
	Jeunes U18 -----	27 €
	Jeunes U15 -----	23 €
Coupes du district :	Arbitres centraux -----	30 €
	Arbitres assistants -----	30 €

- Opérations promotionnelles du District (déplacement compris) : 55 € la journée
- Opérations promotionnelles du District (déplacement compris) : 35 € la ½ journée

Observateurs, délégués

- . Indemnité kilométrique calculée sur la distance Aller/Retour : 0,45 € du kilomètre.
(référence : itinéraire le plus rapide du serveur Télématique Michelin)
- . Indemnité minimum : 27 € (basée sur 30 km)
- . Indemnité maximum : 90 € (basée sur 100 km)
- . Indemnité pour 2ème match sur le même site : 27 €

Suivi financier des clubs au 30 Juin 2022

La date limite de paiement du 3^{ème} et dernier relevé de la saison 2021/2022 est le 20 Juillet 2022.

Les membres du bureau sur délégation des membres du comité de direction appliqueront in extenso l'article 47.4 du titre 4 des règlements généraux du district.

Une modification de l'article 47 sera proposée lors de l'assemblée générale d'Octobre 2022.

Opération « Bénévole du mois »

Reconduction de l'opération pour la saison 2022/2023. La dotation sera faite par le district.

Lauréats de la saison 2021/2022

- Septembre 2021 : Sébastien AYAT (St Denis Ambutrix)
- Octobre 2021 : Jérôme REYMOND (Artemare)
- Novembre 2021 : Jean-Luc BALLONAD (Veyle Saône)
- Décembre 2021 : Jonathan HAIE (Vaux en Bugey)
- Janvier 2022 : Sonia VIOLLET (Leyment)
- Février 2022 : Florent COMTET (AS ATTIGNAT)
- Mars 2022 : Bruno MORAND (Marboz)
- Avril 2022 : Alain PETIT (Viriat)
- Mai 2022 : Thierry MAURIN (Bresse Nord)
- Juin 2022 : Annick POYET (Bresse Foot 01)

Ces bénévoles seront récompensés par le District en novembre 2022.

Appel à cotisation de 10 € pour la saison 2022/2023 pour les membres du comité de direction

Dernier délai : comité de direction de novembre 2022.

Fermeture du secrétariat du District pendant la période estivale

Il sera fermé :

- tous les vendredis après midi à 13 H 30 jusqu'au 31 Juillet 2022
- Vendredi 15 Juillet 2022
- du Lundi 1^{er} au Lundi 15 Août 2022.

Rappel alarme et sécurité des locaux du District

Les derniers occupants doivent mettre en sécurité les locaux du District avant de partir (portes fermées à clé, volets baissés, lumières éteintes et alarme enclenchée) et fermer les portails à clé.

Infos Ligue

- Suite à AG Fédérale, l'article 160 concernant le nombre de joueurs mutés des catégories U19 et supérieures sera rediscuté lors de la réunion du COMEX du 5/07/22.
- Les clubs souhaitant déclarer en inactivité la catégorie U20 doivent le faire par courriel adressé à la Ligue Auvergne Rhône Alpes.
- Possibilité à 0 U16F et 1 U17F d'évoluer en championnat Seniors F.
- Maintien de l'équipe féminine de l'entente Trois Rivières / Belleville (Saône Beaujolais) dans le championnat Féminin Régional 2.
- Modification des 2 poules du championnat régional U16 avec accord de tous les clubs.
- la prochaine AG aura lieu le samedi 26 novembre 2022 à Lyon (E.N.S.).

Tour des commissions

Technique (Patrick CHENE)

6 équipes de notre District se sont inscrites à la 2^{ème} édition de la Copa Coca-Cola.

Elle aura lieu ce Samedi après midi 9 Juillet au gymnase de St Denis les Bourg.

Le technicien présent sera Alexis CURT.

Les frais d'arbitrage seront à la charge du District.

Présence de MM. Patrick CHENE, Patrick PITARD et Alain JOSSERAND.

La finale régionale aura lieu le samedi 27 août à St Etienne (salle omnisport de la Plaine Achille) et la finale nationale le dimanche 9 octobre 2022 (le lieu est à confirmer).

Délégués (Patrick PITARD)

Quelques remarques sur l'organisation des finales des Coupes de l'Ain, notamment sur le nombre de présents à l'intérieur des mains courantes.

L'organisation et le cahier des charges seront revus pour les saisons suivantes.

Il rappelle que le co-voiturage arbitre / délégué est interdit.

La réunion plénière des délégués est programmée au Jeudi 6 Octobre 2022.

Féminines (Vincent JACUZZI)

Belle réussite des sélections lors du tournoi Lémanique.

Il déplore « l'état des équipements » des sélections.

Joël MALIN informe les membres que tous les équipements (survêtements et coupe-vent) sont commandés et seront livrés dans les prochains jours.

Sportive (Jacques CONTET)

Le tirage des poules de D2 et D3 aura lieu ce Mardi 5 Juillet 2022 à 19 heures au District.

Le club de Jassans Frans ne souhaitant pas venir (équipe 3 rétrogradée en D4), il sera remplacé par le club de Fareins Saône Vallée qui en a fait la demande.

FAFA (Alain JOSSERAND)

Le dossier de la commune de Loyettes (vestiaires) a été acceptée par la FFF.

[Date de la prochaine réunion](#)

Le Lundi 29 Août 2021 à 18 H 00

Joël MALIN clôture le CD à 20 h 55.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

- AMICALE DES ANCIENS DU DISTRICT -

Président : GAUTHIER Yannick.

Membres : BENEJAN Henri, CHATEL Régis, DELOY Françoise, PRADA René, REYDELLET Jacques.

- APPEL DISCIPLINAIRE –

Président : MAIRE Jacques.

Appel disciplinaire : ALBAN Bernard, GIROD Emmanuelle, GUTIERREZ Raul, HERMANN Pierre, LEAO Lydia, LEROY Céline, PITARD Patrick.

- APPEL REGLEMENTAIRE –

Président : MAIRE Jacques.

Appel règlementaire : ALBAN Bernard, GIROD Emmanuelle, HERMANN Pierre, LEAO Lydia, LEROY Céline, PITARD Patrick.

- ARBITRAGE –

Président : JARJAVAL Romain.

Membres : CHABAUD Loïc, FAVIER Pierre, GUICHERD Olivier, HERMANN Pierre, KONTE Ibrahima, KRIMOU Abdel, STRIPPOLI Guillaume, TOUZANI Hamid.

Assiste : CURT Alexis.

Sous-commission observateurs :

Responsable : STRIPPOLI Guillaume.

Membres : CHAVERNOZ Christian, GUICHERD Olivier, LATOUR Louis, PERRELLE Xavier, RAMA Herminio, ROLLIN Frédéric, TARTARIN Anthony.

Assiste : CURT Alexis.

- COMMUNICATION –

Président : BENOIT Pierre.

Membres : LEAO Lydia, MALIN Joël.

- COMPETITIONS – TECHNIQUE -

ETD – CTE

Président : BOSSET Régis.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Foot à 11 et coupes

Président : CONTET Jacques.

Membres : BARDET Bernard, BEREIZIAT David, FAUSSURIER Mathieu, JACUZZI Vincent, PITARD Patrick.

Foot Réduit – Foot scolaire

Président : CHENE Patrick.

Membres : BENOIT Pierre, DEBOST Frédéric, TEPPE Patrick.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Labels

Président : CHENE Patrick

Membres : BERNARD Alain, BOSSET Régis.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Féminines

Président : JACUZZI Vincent.

Membres : GAILLARD Colette, GRAO Kevin, LARCHARME Elise, PANAROTTO Stéphane, PERBET Sébastien.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Foot pour Tous (Futsal – Sport adapté – Foot loisir)

Sport Adapté : CHENE Patrick, PITARD Patrick.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Développement des pratiques :

Président : BOSSET Régis.

Membres : à définir.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

- DELEGUES –

Président : PITARD Patrick.

Membres : ALBAN Bernard, BACONNET Jean Paul, BERTAUX Bruno, BLANCHIN Jean Marc, BRAZIER André, COGNARD Romain, DUROUX Jacky, GIROD Emmanuelle, MAIRE Jacques, MARTIN Jean Claude, MORET Thierry, PELLET François.

- DISCIPLINE –

Présidente : GAILLARD Colette.

Instructeurs : GALLICE Catherine et RENAUD Philippe.

Membres : ABBEY Jean Marie, DAGOGNET Franck, DESMARIS Victor, JOSSERAND Alain, PENIN Bernard, PONS Dominique, TARTARIN Jean Noël.

- FINANCES –

Président : ABBEY Jean Marie.

Membres : BERNARD Alain, JOSSERAND Alain, PONS Dominique, THEVENOT Jean Claude.

Assiste : TEPPE Esther.

- FORMATION –

Présidente : LEO Lydia.

Membres : BERNARD Alain, DUROUX Gilbert, MALIN Joël.

- MANIFESTATIONS et RECOMPENSES –

Président : NAEGELLEN Philippe.

Membres : BENOIT Pierre, JACUZZI Geneviève, NAEGELLEN Sylvie.

- MEDICALE –

Président : Dr AMPRINO Jean-Jacques.

- MIXITE (ex PLAN DE FEMINISATION) –

Présidente : LEAO Lydia.

Membres : BENOIT Pierre, GAILLARD Colette, JOLY Elvire.

- PREVENTION –

Co-Présidents : BELPALME Jean, BERNARD Alain.

Membres : BOZONNET Aurélie, JACUZZI Geneviève, MAITRE Michel, PITARD Patrick.

- REGLEMENTS –

Président : DELIANCE Maurice.

Membres : BACONNET Jean Paul, BOURDON Bernard, PELLET François, GUTIERREZ Raul, VERNAY Patrick.

- STATUT DE L'ARBITRAGE –

Co-Présidents : GUTIERREZ Raul, MASSON Noël.

Membres : ALBAN Bernard, JARJAVAL Romain, DAGOGNET Franck, NAEGELLEN Philippe, TOUZANI Hamid.

- SUIVI ET DE REVISION DES REGLEMENTS –

Président : DELIANCE Maurice.

Membres : BERNARD Alain, GARCIN Jean Jacques, JANNET Jean François, MALIN Joël, PELLET François.

Assiste : TEPPE Esther.

- TECHNIQUE –

Responsables : BOSSET Régis, CHENE Patrick.

Membres : à définir

- TERRAINS – EQUIPEMENTS et INSTALLATIONS SPORTIVES –

Président : JANNET Jean-François.

Membres : BACONNET Jean Paul, BOURDON Bernard, MAGDELAINE Guy, MEO Marc, MONTBARBON Gérard, PELLET François, PELISSON Bernard, SERMET Dominique.

- SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES –

Président : DUROUX Jacky.

Membres : BARDET Bernard, GARCIN Jean-Jacques, PRADA René, REYDELLET Jacques.

- CORRESPONDANTS –

Aide Sociale et Morale : CONTET Jacques

Ain Profession Sport et Culture : JANNET Jean-François.

CDOS : LEAO Lydia

Foot en milieu scolaire : CHENE Patrick.

F.A.F.A. : ABBEY Jean Marie, MALIN Joël, JOSSERAND Alain, DUROUX Gilbert.

Partenariat : JOSSERAND Alain, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe.

Sécurité – Maintenance : JOSSERAND Alain.

- AMICALES –

UNAF : Président : DEPIT Grégory.

Amicale des éducateurs : Président : BOSSET Régis.

**DELEGUES DE SECTEURS et leur SECTEUR
(Ligue et District)**

Délégué du secteur du Bas Bugey : MEO Marc

Suppléant : SERMET Dominique

Clubs concernés :

Anglefort, Bas Bugey Rhône, Belley CS, Beon, Champagne, Chazey Bons, Colomieu, Culoz Grand Colombier, Peyrieu Brens, Salazie (Virieu le Grand).

Délégué du secteur du Haut Bugey : MAIRE Jacques

Suppléant : MAGDELAINE Guy

Clubs concernés :

Arbent, CO Plateau, Dortan, Injoux Genissiat, Izernore Nurieux, Montréal, Nantua, Oyonnax ASP, Oyonnax ATT, Plastics Vallée, St Martin MCV, Valserine FC, Veyziat.

Délégué du secteur du Revermont : CHENE Patrick

Suppléant : PAQUET Christian

Clubs concernés :

Bresse Dombes, Gpt Jeunes Centre Dombes Football, Dombes FC, Dombes US, Haut Revermont, Hautecourt, Plaine Revermont Foot, Rives de l'Ain, Sud Revermont, St Martin du Mont, Veyle Vieux Jonc.

Délégué du secteur de Bourg en Bresse : MALIN Joël

Suppléant : REYDELLET Jacques

Clubs concernés :

Attignat, Bourg FO, Bourg en Bresse Péronnas, Bourg Sud, Bressans FC, Bresse Nord, Bresse Tonic Foot, Cormoz St Nizier, Curtafond Confrançon, Foissiat Etrez, Marboz, Plaine Tonique, St Denis les Bourg, Viriat.

Délégué du secteur de la Plaine de l'Ain : PITARD Patrick

Suppléant : à déterminer

Clubs concernés :

Ain Sud Foot, Ambérieu FC, Ambronay, Bettant, Buyatin OL, Châtillon la Palud, Côtière MV, Lagnieu, Leyment, Plaine de l'Ain, Priay, Serrières Villebois, St Denis Ambutrix Château Gaillard, St Maurice de Gourdans, Vaux en Bugey, Vertrieu.

Délégué du secteur de la Dombes et du Val de Saône : PELLET François

Suppléant : RABUEL Jean Pierre

Clubs concernés :

Balan, Bressolles, Bresse Foot 01, Chaneins ISN, Fareins Saône Vallée, Guéreins, Jassans Frans, Le Mas Rillier, Mille Etangs, Misérieux Trévoux, Montmerle, Portes de l'Ain, St Marcel, 3 Rivières.

Bord de Veyle, Chaveyriat, Cormoranche S/Saône, Dombes Bresse, St Etienne S/Chalaronne, Thoisy Illiat, Veyle Saône.

Bâgé, Chevroux, Essor Bresse Saône, Feillens, Grièges PV, Manziat, Replonges, Sermoyer, St Cyr S/Menthon, St Laurent S/Saône.